

**CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES
DE L'ETAT**

Entre les soussignés

Le Bureau des Moyens Logistiques, élisant domicile au 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP,
ci-après dénommé le SERVICE CEDANT,

D'une part,

et SDIS28 31, rue du Prieuré saint-Thomas - 28230 Epernon
ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
Table de réunion tonneau	1	19 avenue du Maine 75732 PARIS CEDEX 15	14/12/2021
Bureaux droits	0	19 avenue du Maine 75732 PARIS CEDEX 15	14/12/2021
Caisson de bureau	0	19 avenue du Maine 75732 PARIS CEDEX 15	14/12/2021
Lampadaires	4	19 avenue du Maine 75732 PARIS CEDEX 15	14/12/2021
Armoire basse rideaux	4	19 avenue du Maine 75732 PARIS CEDEX 15	14/12/2021
Armoire haute rideaux	6	19 avenue du Maine 75732 PARIS CEDEX 15	14/12/2021

2/ Etat des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le

14/12/2021

Le représentant du service cessionnaire

Le représentant du service cédant

SAPEURS POMPIERS
Centre de Secours
ÉPERNON
28230

Lieutenant E. ~~MARTIN~~
C.S. ÉPERNON 28

l'Adjointe au chef du Bureau des
Moyens Logistiques


Rachel KOUANDA